

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICLOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice 32
		Préfecture du Terr. de Belfort Présents 24
		Votants 27

28 DEC. 2012
Service Courrier

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-47 – Budget assainissement-Intégration Actif/Passif de la commune de BORON
Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Vu la loi n° 201061563 en date du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'art 60 II ;

Vu l'arrêté préfectoral n° I431 du 21 décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du Sud Territoire et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 99 12 29 I 467 du 29.12.1999 portant création de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et ses arrêtés modificatifs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2011363-0003 du 29 décembre 2011 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale;
Vu l'arrêté de projet de périmètre de M. le Préfet en date du 20 juin 2012
Vu l'art 5211-18 et s et l'art 5211-25 et s. du CGCT portant le retrait et l'extension des périmètres de Communautés de Communes ;
Vu les décisions des communes en date du 12 mars 2012 portant acceptation de son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et de son intégration en date du 1 er janvier 2013 à la Communauté de Communes du Sud Territoire ;
Vu l'acceptation du SDCI par la communauté de Communes de la Bourbeuse et du retrait de la commune de BORON
Vu l'acceptation de la Communauté de Communes du Sud Territoire par délibération en date du 6 septembre de l'intégration de la commune de BORON à son périmètre,
Vu la délibération concordante de la commune de BORON acceptant les transferts d'actifs et passifs.

La commune de BORON doit opérer son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse. Après une période d'échanges avec la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Territoire ayant permis un accord sur les éléments de reprise et leurs critères de quote-part, il est convenu des critères de répartition de l'actif et passif repris suivants ainsi que des biens clairement identifiés au titre du budget assainissement de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Le critère principal de reprise ou de non reprise est fixé comme l'appartenance territoriale ou non au territoire de la Commune.

Il est convenu que l'ensemble des biens et passif seront transmis à travers les procédures de transfert de compétence ou / et de mise à disposition sous la responsabilité et la propriété de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de l'intégration de la commune de BORON à cette dernière.

Pour les éléments afférents au **budget annexe assainissement** de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Concernant l'actif de la Communauté de Communes de la Bourbeuse :

L'actif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 6 854 439,90 €.

Le transfert d'actifs repris par la commune de Boron, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi au montant de 1 400 319,64 €

Transferts établis :

La commune de BORON accepte de se voir transférer les biens indiqués en annexe 1 au titre de la compétence assainissement.

Il est opéré une reprise sur les opérations dite territoriales de manière intégrale. Concernant les opérations dites « partagées », la reprise se réalise selon une répartition en priorité territoriale. En cas d'impossibilité, elle est basée sur la moyenne de 3 ans (2009-2011) des mètres cube vendus sur la commune rapporté sur le volume total vendu.

Actifs conservés à l'usage de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune de BORON accepte que la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les biens listés individuellement en annexe n°2 pour une valeur nette comptable de :

- 4 617 046,71 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens maintenus intégralement
- 522 166,70 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens partagés territorialement

soit un total de 5 139 213,41 € conservé après les transferts consolidés de toutes les communes « sortantes ».

Concernant le passif de la Communauté de Communes de la Bourbeuse :

Le passif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 6 047 115,24 €.

Le transfert de passif repris par la commune de BORON, listé en annexe 1, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi au montant de 1 668 825,20 €.

La Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les éléments de passifs, listés individuellement en annexe n°3 présents au budget de l'assainissement pour un montant de 3 764 544,88 euros.

Le transfert sera mis à jour des chiffres de la gestion 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- les éléments de transfert de l'actif et de passif propre au retrait de la commune de la Communauté de Communes de la Bourbeuse listés dans la présente délibération ainsi que les quotités de partages ;
- que la commune de BORON et la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse renoncent conjointement à toute indemnisation, soulte ou autre forme de compensation quant aux écarts budgétaires ou comptables générés par les éléments de partage sujet de la présente délibération ;
- que la commune de BORON renonce à tout droit sur les résultats des budgets SPIC et autre indemnisation en contre partie du maintien dans les budgets (général et annexes) de la Communauté de Communes de la Bourbeuse de l'ensemble des inscriptions, droits et montants présents dans les comptes de tiers (clients et fournisseurs), eux-mêmes issus de la gestion antérieure au 01/01/2013 de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.
- de recevoir les éléments d'actifs matériels et leurs accessoires à travers un Procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de 1er janvier 2013.
- d'autoriser le Président à signer les conventions, les PV de mise à disposition et tout document financier, administratif ayant trait au retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse comme à l'intégration au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire ;
- le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif transféré et des contrats en cours à la Communauté de Communes du Sud Territoire dans la limite de ses compétences en date du 1er janvier 2013.

- d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget assainissement collectif.
- d'autoriser le Président à exécuter et signer tous les actes administratifs, juridiques, et financiers pour la mise en œuvre du transfert.

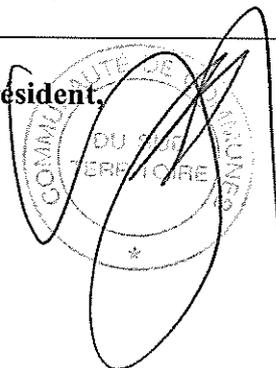
En annexe :

Etat des biens conservés par la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.

Etat consolidé de l'actif et du passif transféré ou mis à disposition de la Communauté de Communes du Sud Territoire consolidé.

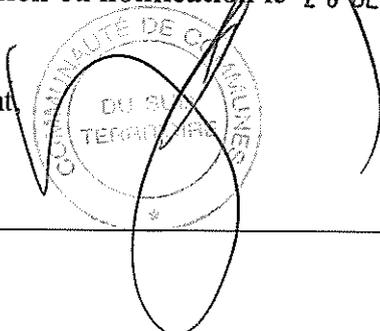
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 DEC. 2012
Et publication ou notification le 28 DEC. 2012

Le Président,



Désignation du bien	Partielle ou totale	critère répartition	Date entrée	V. origine	VNC	BOBON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOUVRANCE	VELLESCOT	7 Communes
Réseau Grosne	T		31/12/2000	72 885,38 €	58 317,38 €					58 317,38 €			58 317,38 €
pompe lowara step Grosne	T		02/07/2004	700,00 €	332,00 €					332,00 €			332,00 €
installation technique Step Grosne	T		05/09/2005	165,43 €	88,43 €					88,43 €			88,43 €
régulateur step Grosne	T		01/08/2005	355,00 €	104,80 €					104,00 €			104,00 €
levé topo Bobon	T		31/03/2006	3 700,00 €	3 334,00 €	3 334,00 €							3 334,00 €
réseau sud phase 1 boron	T		31/12/2009	933 363,40 €	886 695,40 €	886 695,40 €							886 695,40 €
réseau sud phase 2 boron	T		30/08/2010	524 049,75 €	507 451,75 €	507 451,75 €							507 451,75 €
travaux PR Bretagne - Bretagne	T		11/05/2011	2 479,00 €	2 438,00 €			2 438,00 €					2 438,00 €
études SDA	T	m3 consommés	14/11/2001	27 898,16 €	27 898,16 €	2 128,25 €	1 940,87 €	1 163,60 €	2 831,50 €	1 731,52 €	414,08 €	1 356,76 €	11 566,58 €
travaux sur 6 PR Bobon + Montreux	T	2 postes/6	18/08/2010	1 318,00 €	1 276,00 €	425,33 €							425,33 €
signalétique 15 PR	T	7 postes/15	18/01/2011	1 144,40 €	1 068,40 €	284,91 €		71,23 €					498,59 €
réseau nord phase 3 montreux + Bretagne	T	montant des Tx (32,6%)	11/05/2011	761 073,67 €	748 389,67 €			243 975,03 €		142,46 €			243 975,03 €
						1 400 319,64 €	1 940,87 €	247 647,85 €	2 831,50 €	60 715,78 €	414,08 €	1 356,76 €	1 715 226,49 €

Préfecture du Terr. de Belfort

28 DEC. 2012

Service Courrier

ACTIF NON HENRIIS ET CONSERVE PAR LA COMMANDE DE CONSUMES DU BASSIN DE LA ROUBËUSE
ANNEXE 2

ACTIF NON HENRIIS		Date entrée	V. origine	VNC
Où élab. en de bien				
Mercur	31/07/2009	363 212,61 €	390 576,61 €	
Résidu chimique 7 Henriis	31/07/2009	131 243,54 €	131 243,54 €	
Dessin A01 step Nord	03/12/2001	0,00 €	0,00 €	
Atmosphère tests loop	29/09/2001	310,92 €	310,92 €	
Méthode bureau services techniques SIS	01/01/2001	106,95 €	25,56 €	
400eur ballon	18/07/2005	700,73 €	148,73 €	
2 ordinateurs + scanner	18/11/2001	3 022,95 €	0,00 €	
bonne step foursemagne	28/06/2001	649,95 €	649,95 €	
Travaux assainissement	15/02/07	1 522,07 €	899,07 €	
étude zone de ballast	03/06/2001	1 954,00 €	1 954,00 €	
ordinateur de sonde	01/01/2001	51,17 €	0,00 €	
collecteur usure	03/09/2005	295,99 €	50,00 €	
Makler bureau services techniques SIS	09/09/2005	1 100,00 €	70,00 €	
bonne fig. CP 3065 step foursemagne	31/07/2009	1 530,00 €	510,00 €	
reprogrammation CIS	25/06/2005	0,00 €	0,00 €	
Appareil photo assainissement	10/03/2005	37,99 €	0,00 €	
bonne lowa step Montreux	28/09/2003	532,00 €	20,00 €	
bonne tomara step Montreux	02/12/2003	340,00 €	340,00 €	
terrain step Montreux	18/11/2003	9 200,00 €	9 200,00 €	
44gallons	31/08/2005	885,70 €	813,70 €	
écran phi ordinateur	28/07/2005	20,00 €	0,00 €	
logiciel créateur portable	06/07/2005	317,23 €	0,00 €	
meuse laser	14/06/2005	613,50 €	185,50 €	
ordinateur portable	05/07/2005	1 436,63 €	0,00 €	
idémètre	14/04/2005	33,23 €	27,23 €	
travaux fonctionnaire	31/03/2005	4 230,76 €	3 763,76 €	
coléolère	20/06/2006	19,00 €	0,00 €	
lampe de bureau	24/07/2006	174,60 €	0,00 €	
tribulus	15/11/2006	33,65 €	0,00 €	
ordinateur services assainissement	31/08/2006	1 261,00 €	955,00 €	
bonne step foursemagne	09/10/2006	370,00 €	148,00 €	
Pompe DS 3065 AT 471	26/07/2006	1 965,61 €	1 178,61 €	
travaux rue Chemin de la Montreux	03/05/2006	1 434,99 €	850,49 €	
travaux rue Chemin de la Montreux	24/07/2006	31 065,00 €	27 953,00 €	
travaux curateur step nord	15/11/2007	1 956,00 €	1 784,00 €	
maison infonormative step nord	31/12/2007	55,01 €	0,00 €	
logiciel step Nord	31/12/2007	3 012,00 €	0,00 €	
ordinateur 500 Abassissment	12/09/2007	7 800,00 €	0,00 €	
ordinateur service techniques	06/06/2007	2 050,27 €	0,00 €	
ordinateur service techniques SIS	07/12/2007	1 302,33 €	0,00 €	
ordinateur	31/12/2007	67,31 €	0,00 €	
logiciel step nord	02/10/2007	750,00 €	0,00 €	
logiciel step nord	02/10/2007	48 800,00 €	16 425,00 €	
logiciel step nord	31/12/2008	611 506,87 €	939 029,67 €	
logiciel step nord	31/12/2008	611 503,27 €	530 029,67 €	
logiciel step nord	02/07/2008	705,00 €	0,00 €	
logiciel step nord	31/12/2008	233,87 €	0,00 €	
logiciel step nord	31/12/2008	2 413,98 €	0,00 €	
logiciel step nord	31/12/2008	1 724,98 €	74,036 €	
logiciel step nord	23/10/2008	177,26 €	0,00 €	
logiciel step nord	17/09/2008	6 770,00 €	6 325,00 €	
logiciel step nord	31/12/2008	1 300 745,64 €	1 649 306,04 €	
logiciel step nord	31/12/2008	562 185,30 €	562 185,30 €	
logiciel step nord	12/01/2008	186,00 €	186,00 €	
logiciel step nord	16/03/2008	1 616,00 €	1 616,00 €	
logiciel step nord	29/03/2008	1 485,00 €	1 485,00 €	
logiciel step nord	29/08/2008	100,00 €	0,00 €	
logiciel step nord	20/04/2009	255,13 €	0,00 €	
logiciel step nord	31/12/2009	932 882,86 €	727 238,86 €	
logiciel step nord	09/09/2009	20 200,00 €	18 588,00 €	
logiciel step nord	16/01/2010	702,67 €	702,67 €	
logiciel step nord	04/03/2010	1 013,00 €	1 013,00 €	
logiciel step nord	04/03/2010	1 343,03 €	1 343,03 €	
logiciel step nord	15/03/2010	1 302,00 €	1 330,00 €	
logiciel step nord	31/12/2010	24 674,04 €	23 854,04 €	
logiciel step nord	22/06/2011	800,00 €	800,00 €	
logiciel step nord	26/07/2011	425,34 €	213,34 €	
logiciel step nord	18/01/2011	136,06 €	58,06 €	
logiciel step nord	04/07/2011	1 279,00 €	854,00 €	
logiciel step nord	16/01/2011	4 674,00 €	4 366,00 €	
logiciel step nord	07/02/2011	2 487,50 €	2 322,50 €	
logiciel step nord	07/02/2011	26 297,34 €	26 336,34 €	
logiciel step nord	07/02/2011	5 107 817,85 €	4 617 045,71 €	

TOTAL ACTIF NON HENRIIS 5 138 213,41 €

PART NON REPRISE suite aux retraits		Date	V. Origine	VNC	part reprise 7 communes	part restante non reprise
Designation	ou non repris					
études SDA	p	31/12/2011	27 898,16 €	11 566,53 €		16 331,58 €
travaux sur 6 PR Boron + Montreux	p		1 276,00 €	455,33 €		820,67 €
signification 15 PR	p		1 068,20 €	488,58 €		569,61 €
travaux non phase 3 montreux + Beaulieu	p		748 399,67 €	248 975,03 €		500 424,64 €
			778 682,23 €	296 485,53 €		522 106,70 €

PASSIF NON REPRIS ET CONSERVE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE LA BOURBEUSE
ANNEXE 3

PASSIF NON REPRIS

Objet de la dépense	Date	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier
Assainissement Fousseumagne	31/12/2000	8 221,27 €	5 189,81 €
Construction step Nord	31/12/2000	230 600,00 €	161 420,00 €
construction réseau nord phase 1	03/12/2001	435 145,00 €	362 620,85 €
construction réseau nord phase 1	28/06/2001	74 600,00 €	52 220,00 €
construction réseau nord phase 1	18/12/2011	400 000,00 €	350 764,56 €
réseau nord phase 2	01/01/2001	310 000,00 €	295 876,80 €
Avance STEP N°SUB1	01/01/2006	300 000,00 €	180 000,00 €
Subv ext Construction STEP Nord	01/01/2009	324 343,00 €	324 343,00 €
Subv ext Construction bassin 1	01/01/2009	310 540,00 €	310 540,00 €
Sub ext construction bassin 2	01/01/2009	510 539,00 €	510 539,00 €
Sub ext réseau nord phase 1	01/01/2009	485 395,40 €	485 395,40 €
Sub ext réseau nord phase 2	01/01/2010		87 245,00 €
			3 126 154,42 €

PASSIF NON REPRISE suite aux partages

Objet de la dépense	Date	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier	part reprise 7 communes	part restante non reprise
Financement étude AC	P	67 107,44 €	48 775,81 €	20 222,45 €	28 553,36 €
Réhabilitation ANC Phase 2	P	125 000,00 €	111 965,23 €	24 340,27 €	87 624,96 €
réseau nord phase 3	P	119 000,00 €	113 999,38 €	37 163,80 €	76 835,58 €
Avance versée sce assain mont + bretagne	P	440 000,00 €	432 666,67 €	141 049,33 €	291 617,34 €
subvention Ag Eau - réseau Nord phase 3	P	211 996,00 €	208 462,73 €	67 958,85 €	140 503,88 €
subvention DGE 2010 - réseau Nord phase 3	P	20 000,00 €	19 666,67 €	6 411,33 €	13 255,34 €
			935 536,49 €	297 146,03 €	638 390,46 €

TOTAL PASSIF NON REPRIS	3 764 544,88 €
--------------------------------	-----------------------

Designation du bien	Partielle ou totale	Critères répartition	Date entrée	V. origine	VNC	BORON
levé topo Boron	T		14/03/2006	3 700,00 €		3 334,00 €
reseau sud phase 1 boron	T		31/12/2009	933 363,40 €		886 695,40 €
reseau sud phase 2 boron	T		30/08/2010	524 949,75 €		507 451,75 €
études SDA	P	m3 consommés	14/11/2001	27 898,16 €		2 128,25 €
travaux sur 6 PR Boron + Montreux	P	2 postes/6	18/08/2010	1 318,00 €		425,33 €
signalétique 15 PR	P	7 postes/15	18/01/2011	1 144,40 €		284,91 €
VNC 31/12/2011 total transférée						1 400 319,64 €

PASSIF

Objet de la dépense	Partielle ou totale	critère répartition	Ref.	Date	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier 2011	BORON
Emprunts							
réseau sud phase 2	T				50 000,00 €	38 597,48 €	38 597,48 €
réseau sud phase 3	T				170 000,00 €	170 000,00 €	103 771,03 €
Financement étude AC	P	m3 consommés			67 107,44 €	48 775,81 €	3 720,93 €
Réhabilitation ANC Phase 2	P	1 système ANC / 23			125 000,00 €	111 965,23 €	4 868,05 €
Avances du BG							
subv versée see assain boron	T		N°SUB3	01/01/2007	365 000,00 €	346 750,00 €	346 750,00 €
subv versée see assain boron	T		N°SUB8	12/10/2009	400 000,00 €	386 666,67 €	386 666,67 €
subv versée see assain boron+villescot	T	m3 consommés	N°SUB13	01/01/2012	300 000,00 €	300 000,00 €	183 125,35 €
Subventions extérieures							
réseau sud phase 1 - Agence de l'eau	T			2010	198 690,00 €	188 755,50 €	188 755,50 €
réseau sud phase 1 Parlementaire	T			2010	64 000,00 €	60 800,00 €	60 800,00 €
réseau sud phase 2 - Agence de l'eau	T			2011	120 365,00 €	116 352,84 €	116 352,84 €
réseau sud phase 2 - parlementaire	T			2011	13 232,94 €	12 791,84 €	12 791,84 €
réseau sud phase 3 - Agence de l'eau	T			2013	298 710,00 €	298 710,00 €	182 337,92 €
réseau sud phase 3 - parlementaire	T			2013	16 000,00 €	16 000,00 €	9 766,69 €
réseau sud phase 3 - DETR	T			2013	50 000,00 €	50 000,00 €	30 520,89 €
Total					2 238 105,38 €	2 146 165,37 €	1 668 825,20 €

28 DEC. 2012

Service Courrier